

## « LE CHEQUE MUSIQUE INTERCOMMUNAL »

### C'EST QUOI ?

Dans le cadre de son soutien à l'animation et aux actions socio culturelles, la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, consciente du rôle éducatif joué sur son territoire par les trois écoles de musique en la matière, souhaite conforter et pérenniser l'activité de celles-ci.

Ainsi, elle a décidé d'attribuer aux trois écoles de musiques du territoire (Ecole de Musique des Hauts de Gironde, Musique à ta Porte, Polysons) une subvention de **400 € pour chaque inscription d'un enfant ou d'un jeune jusqu'à 25 ans**, habitant dans la Communauté de communes Latitude Nord Gironde. Cette subvention est directement versée à l'école.

Cette aide vous est présentée sous la forme d'un « **chèque musique** », délivré par la Communauté de communes, dont la présentation ouvre droit pour le bénéficiaire, à un tarif spécifique auprès de l'école de son choix. Le montant de tous les chèques musique retirés permet de calculer l'aide annuelle versée à chaque association.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

L'École de musique, remet à la pré-inscription de l'enfant ou du jeune éligible, le formulaire dédié au chèque musique. Celui-ci dûment rempli, accompagné d'un justificatif de domicile, sera remis ensuite par la famille à la Communauté de communes, selon une des 3 modalités suivantes :

- en déposant les documents directement à l'accueil de la Communauté de Communes ;
- en les envoyant par courrier à la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde ;
- en les transmettant scannés par mail à : [contact@latitude-nord-gironde.fr](mailto:contact@latitude-nord-gironde.fr).

Un mail d'accusé de réception et de confirmation d'attribution du chèque musique, dans le cas d'un dossier complet et valide, sera alors envoyé à la famille et le chèque musique transmis directement à l'école de musique concernée.

L'école de musique veillera en conséquence à attribuer un tarif spécifique aux enfants/jeunes éligibles au chèque musique.

*Attention : si l'adresse de l'enfant et/ou l'adresse du justificatif de domicile n'est pas sur le territoire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, le dossier sera refusé.*

**Communauté de Communes Latitude Nord Gironde**

**2, rue GANNE, 33920 Saint Savin**

**Tél : 05 57 58 98 87**

**Ouverture du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30**

**Le vendredi de 08h30 à 12h00**